

PROGRAMME 2021 - 2022

Licence professionnelle METIERS DE L'ÉLECTRICITE ET DE L'ÉNERGIE
Parcours Distribution Electrique et Automatismes (LP DEA)

Public visé Tous publics

Objectifs Apprendre à concevoir une installation électrique performante. Apprendre à appréhender les problèmes matériels et logiciel d'un système automatisé industriel. Les débouchés en termes de métiers et de secteurs d'activité sont :

- Projeteur (distribution électrique / bureau d'études)
- Chargé d'affaires (distribution électrique – automatismes)
- Chef de chantier (distribution électrique)
- Responsable maintenance (tout secteur électrique, automatisme)
- Bureau d'étude électricité ou automatismes (tout secteur électrique)
- Bureau de contrôle

Cette formation permet d'obtenir un diplôme de l'Enseignement Supérieur au niveau 6, inscrit au RNCP (Fiche n°30117).

Compétences visées :

- Connaître la structure d'une entreprise et les fonctions dans le cadre d'un processus industriel, appréhender les éléments de base de la gestion financière de l'entreprise. Initiation à la comptabilité analytique et prévisionnelle
- Etre capable de concevoir une installation électrique basse tension à partir d'un cahier des charges et en respectant les normes. Savoir à quelle norme se référer suivant les cas. Connaître les techniques à employer pour améliorer la disponibilité d'une installation ou réduire les coûts (d'installation ou de fonctionnement). Maîtriser un outil de CAO en électrotechnique pour dimensionner une installation électrique et réaliser des schémas
- Maîtriser les principes de communication numérique entre plusieurs équipements (essentiellement couches physique et liaison du modèle OSI). Connaître l'algorithmique et la programmation procédurale classique. Connaître les principes de la programmation objet et événementielle.
- Mettre en œuvre des protocoles et des supports industriels : RS232, RS485, Ethernet. Support filaire et optique.

Contenu de la formation

Libellé	ECTS / coeff.	Volume horaire
UE1 : Formation générale	15	150,5
Économie	2	17,5
Droit	2	17,5
Connaissance de l'entreprise	1	9
Gestion d'affaires	2	21,5
Conduite de projet	2,5	25,5
Anglais	2,5	23,5
Communication	3	36
UE2 : Installations électriques et gestion de l'énergie	15	159,5
Distribution électrique	3,5	49
CAO	3,5	24
Poste HTA	2	21,5
Production, conversion de l'énergie, qualité de l'énergie, mesure	6	65
UE3 : Automatismes et contrôle des systèmes	15	153
Automatismes	3	28,5
Réseaux locaux et supervision (réseaux locaux industriels)	4	45,5
Communication industrielle et programmation	5	45,5
Régulation ou chauffage (au choix)	3	33,5
UE4 : Projet tutoré	5	
UE5 : Activités professionnelles	10	
Total	60	

Heures de présence : 550 heures

Equipe pédagogique

Responsables pédagogiques : Daniel HILAIRE et Olivier DELEAGE, Professeurs agrégés

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants chercheurs, d'enseignants et de professionnels qualifiés ayant une activité en lien avec les contenus de la formation. Un partenariat avec le lycée Pablo Neruda de Saint Martin d'Hères est mis en place.

Mise en place d'un Conseil de perfectionnement de la Licence Professionnelle, incluant usagers, professionnels et enseignants. Il permet de prendre en compte les avis des usagers, les résultats de l'enquête en fin de formation, les évolutions des métiers concernés recensées par les entreprises représentées.

Méthodes et moyens pédagogiques

Méthodes : Cours, travaux dirigés et travaux pratiques, visites sur site, participation à des séminaires et conférences. L'assiduité est obligatoire, elle fait l'objet de listes d'émargement.

Modalités d'enseignement : présentiel / hybride selon contexte sanitaire

Moyens pédagogiques adaptés :

Plateformes techniques équipées de matériels récents en automatismes industriels et qualité de l'énergie.

Le centre de ressources sur la haute tension du lycée Pablo Neruda est mis à disposition de la formation.

Logiciels professionnels, salles informatiques (1 poste par stagiaire), bibliothèque universitaire avec salle multimédia, centre d'étude des langues.

La pédagogie fait une large place à l'initiative de l'étudiant et à son travail personnel, pour mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises. Stage et projet tutoré donnent lieu à l'élaboration d'un mémoire et à une soutenance orale.

Nombre de personnes par groupe : en moyenne 12 personnes.

Evaluation de la formation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal. Les coefficients et pondérations sont votés en début d'année par le Conseil de Perfectionnement et votés en CFVU de l'Université.

Règles de délivrance du diplôme : La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu :

- soit l'acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant
- soit par application des règles de compensation

Le diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits. L'obtention du diplôme emporte la validation de l'ensemble des blocs de connaissances et compétences.

Déroulement de la formation <ul style="list-style-type: none">• De Septembre à septembre• Périodes en entreprise sous contrat de travail	Prérequis <ul style="list-style-type: none">• DUT Génie Electrique et informatique Industrielle ou Mesures Physiques• Bac+2 (BTS, L2) proche du secteur concerné• Candidats bénéficiant d'une Validation d'Etudes Supérieures ou d'une validation d'acquis (VAE)	Lieu de formation <ul style="list-style-type: none">• Département GEII IUT1 de Grenoble 151 rue de la Papeterie 38400 SAINT MARTIN D'HERES• Lycée Pablo Neruda de SAINT MARTIN D'HERES Contact : iut1.lp-dea.de@univ-grenoble-alpes.fr
Contact contrat d'apprentissage <p>Formasup Isère Drôme Ardèche tél 04 76 84 56 52 Gestionnaire : Carine PHAMANIVANH carine.phamanivanh@formasup-ida.com Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Référent handicap du CFA : Mme CHEVILLARD Isabelle Isabelle.chevillard@formasup-ida.com</p>	Coût de la formation <p>Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, la formation est gratuite pour l'apprenti-e. <u>Employeur privé</u> : La prise en charge s'effectue par l'OPCO en fonction de la branche professionnelle de rattachement de l'entreprise. <u>Employeur public</u> : Seules les collectivités territoriales bénéficient d'une prise en charge partielle du coût de la formation via le CNFPT. Les fonctions publiques d'Etat et Hospitalière doivent prendre en charge la totalité du coût de la formation.</p>	

* Sous réserve des modifications réglementaires à venir